



### **Résolution en vue de l'approbation du projet de plan directeur communal Genève 2040 (PR-1654)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 1 30) et plus particulièrement son article 10 relatif aux plans directeurs localisés;

vu la délibération PR-1493 votée le 26 avril 2022 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour la révision du plan directeur communal;

vu la validation du cahier des charges de l'Office de l'urbanisme en date du 24 mai 2022;

vu le projet de plan directeur communal élaboré de mars 2022 à juin 2024 par le Conseil administratif avec la commission de l'aménagement et de l'environnement et l'appui des bureaux Paola Vigano, CITEC et CSD;

vu la large consultation citoyenne effectuée tout au long de l'élaboration du projet de plan directeur (juin 2022 à juin 2024) auprès des habitants et usagers de la commune;

vu les présentations faites à la Commission de l'urbanisme de l'Etat de Genève, les 3 mars 2022 et 11 octobre 2023, ainsi qu'à la Commission des monuments, de la nature et des sites le 8 novembre 2023;

vu l'enquête technique effectuée auprès des services de l'Etat de Genève d'octobre 2023 à février 2024 qui a abouti à des demandes de compléments qui ont été intégrées dans le plan directeur communal;

vu les six séances de travail avec la commission de l'aménagement et de l'environnement (22 février 2022, 26 avril 2022, 15 novembre 2022, 31 janvier 2023, 9 mai 2023 et 23 janvier 2024) qui ont permis à la commission de prendre connaissance et de débattre des principaux éléments constitutifs du projet de révision, à savoir le bilan du plan directeur précédent, le concept directeur, la stratégie d'aménagement, le programme de mesures, la consultation publique;

vu la visite guidée organisée pour les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement le mardi 28 mai 2024 lors de l'exposition-consultation qui s'est déroulée au Forum Faubourg du 7 mai au 5 juin 2024, ainsi que la visite guidée supplémentaire du 13 juin 2024;

vu la consultation publique de trente jours, ayant eu lieu du 7 mai au 5 juin 2024, qui a permis à toutes et tous de s'exprimer sur les options communales;

vu les observations formulées, les courriers reçus, les questions posées et les réponses qui ont été données;



V I L L E D E  
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1654  
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2025

vu la validation du projet de plan directeur communal par le Département du territoire le 31 octobre 2024 qui confirme sa conformité avec le plan directeur cantonal 2030;

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 39 oui contre 34 non

*Article premier.* – d'approuver sous forme de résolution le plan directeur communal Genève 2040.

*Art. 2.* – d'inviter le Conseil administratif à transmettre ce plan directeur au Conseil d'Etat en vue de son approbation.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Livia Zbinden